

AUTO-DIAGNOSTIC 'Travail en hauteur'

Cet autodiagnostic reprend les principales obligations réglementaires et a pour objectif de vous aider à améliorer la prévention des risques de chutes de hauteur et de noyade. Toute réponse négative est une non-conformité nécessitant une action de votre part.

Organisation de la Prévention

- L'évaluation des risques de chute et de noyade est-elle formalisée dans votre Document Unique ou votre Document Santé Sécurité ? oui non
- Votre évaluation du risque de chute ou de noyade intègre elle les multiples tâches de maintenance ? oui non
- Votre consigne d'utilisation (ex-dossier de prescriptions) est-il adapté au site? oui non

Gestion des Ressources Humaines

- Avez-vous informé votre personnel sur :
 - ✓ les risques liés au travail en hauteur et de noyade, oui non
 - ✓ la mise à disposition et les conditions d'utilisation des EPI adaptés oui non
- Avez-vous formé et vérifié les compétences de vos conducteurs de nacelle ? oui non
- Leur avez-vous délivré une autorisation de conduite pour l'utilisation de ces nacelles ? oui non
- Avez-vous vérifié que vos salariés s'exposant au risque de noyade savent nager ? oui non

Protections Collectives contre le risque de Chute ou de Noyade

- Vos bassins (extraction, décantation, pompage...) sont-ils protégés contre le risque de noyade ? oui non
- Pour vos Equipements de Travail fixes ou mobiles, avez-vous prévu un accès sécurisé pour réaliser les travaux d'entretiens et de maintenance présentant un risque de chute ou de noyade ? oui non
- Vos protections collectives fixes sont-elles toutes contrôlées au moins une fois par an par une personne qualifiée ? oui non
- Ces contrôles, et les travaux qui en découlent, sont ils enregistrés ? oui non

Equipements de Protection Individuels

- En l'absence de protections collectives, avez-vous mis à disposition de votre personnel des protections individuelles adaptées (harnais, stop-chutes, gilets de sauvetage, ...) ? oui non
- Possédez-vous les notices d'instruction de vos EPI contre le risque de chute ? oui non
- Les EPI contre le risque de chute / de noyade sont-ils effectivement portés pour les travaux en hauteur / en bord d'eau, en l'absence de protections collectives ? oui non

Echelles / Echafaudages mobiles

- Vos échelles mobiles sont-elles en bon état, référencées, et vérifiées par une personne qualifiée avant utilisation ? oui non
- Vérification des échafaudages mobiles tous les 3 mois ? oui non

Levage de Personnes : Nacelles

- Possédez-vous une attestation de conformité CE pour les nacelles présentes sur votre site ? oui non
- Possédez-vous les notices d'instruction de vos nacelles ? oui non
- Les abaques de charge et la charge maximale admissible sont-elles visibles ? oui non
- Possédez-vous une visite générale périodique semestrielle pour les nacelles utilisées ? oui non

Signalisation

- En cas de défaillance des protections collectives, le risque est-il signalé / matérialisé ? oui non

**Pour toute question complémentaire ou demande d'assistance,
Contactez votre interlocuteur PREVENCEM**